

**LA MISE AU POINT D'UN CAMESCOPE QUI S'AFFOLE CREE UN ARTEFAC A
REVIN DANS LES ARDENNES**

Un dossier de Jean-Luc Lemaire
Centre d'Etudes O.V.N.I. Ardennes (08)

Avec le concours du Centre d'Etudes O.V.N.I. France

20, rue Waroquier
08000 Charleville-Mézières
Téléphone et télécopieur : 33 (0)8.70.45.28.42

Email : byers08@hotmail.com
<http://exobiologie.fr.tc>

Samedi 19 août 1995

13h30

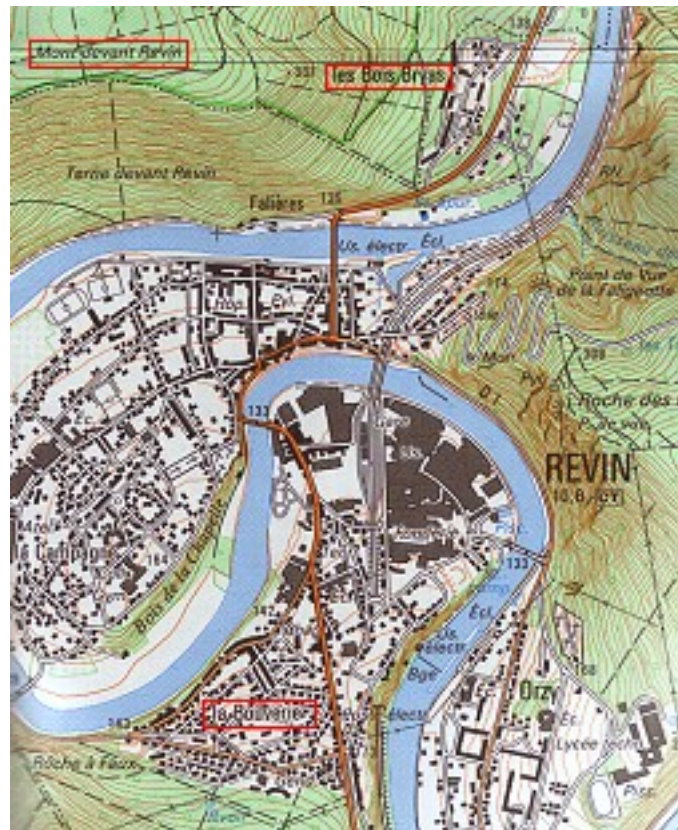
Je reçois un appel téléphonique du frère d'un des témoins d'une étrange observation sur Revin dans les Ardennes. Un film au camescope a été pris lors de cette observation qui a eu lieu la veille vers 23 heures. Je fais le nécessaire pour rencontrer les protagonistes de l'affaire et demande que le film soit conservé à fin d'analyses.

18h30

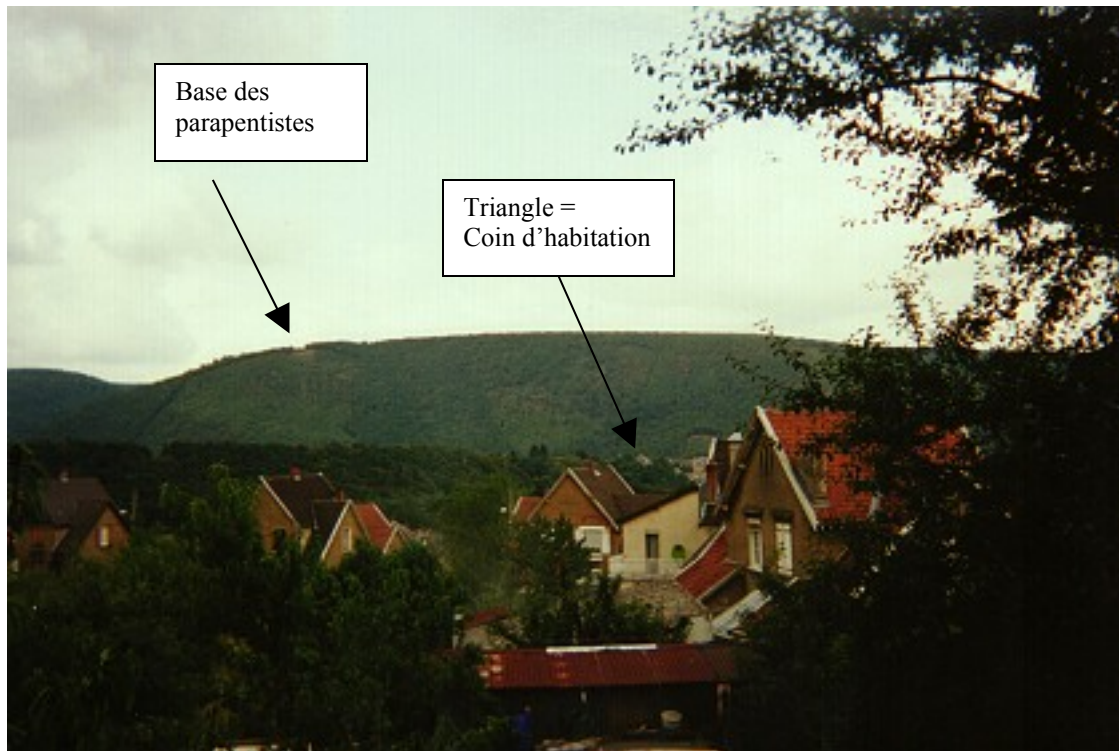
En cette fin de journée, accompagné d'un collègue enquêteur, nous sommes chez les témoins. Nous récupérons le film original et écoutons leur histoire.

L'histoire

Dans le quartier de la Bouverie, à Revin,



Mathilde est sur la terrasse.



Vue depuis la terrasse

La journée a été très chaude et elle profite de la fraîcheur. Elle n'arrive pas à définir ce qu'elle observe. Elle appelle son fils et son mari. Son fils accourt avec le caméscope familial chargé d'un film vierge. La batterie est chargée à bloc. Il filme aussitôt, parfois avec le zoom. Robert, le mari, reste devant la télé. Robert, appelé à plusieurs reprises finira par rejoindre sa famille sur la terrasse. Ils pensent à un avion mais il n'y a pas de feux de signalisation. Quelques instants plus tard, un avion de ligne, bien discernable par ses feux conventionnels, traverse le ciel très clair. Les témoins nous précisèrent spontanément qu'ils n'avaient ni bu d'alcool, ni pris de médicaments. Aucune perturbation électrique n'est à noter. Le téléviseur fonctionne normalement dans le salon. Avant d'obtenir ces informations il a fallu mettre en confiance ces gens. Mathilde ne voulait pas en parler, de peur du ridicule. Le phénomène ne disparaîtra que très longtemps plus tard.

Première mise au point

Le canular est peu probable. Les témoins ne voulaient pas en parler et la bande du film présente pas mal de défauts dus à l'amateurisme. Le camescope est même baissé vers la canisse de la terrasse sans que l'enregistrement soit coupé. Aucune contradiction n'est relevée dans leurs propos.

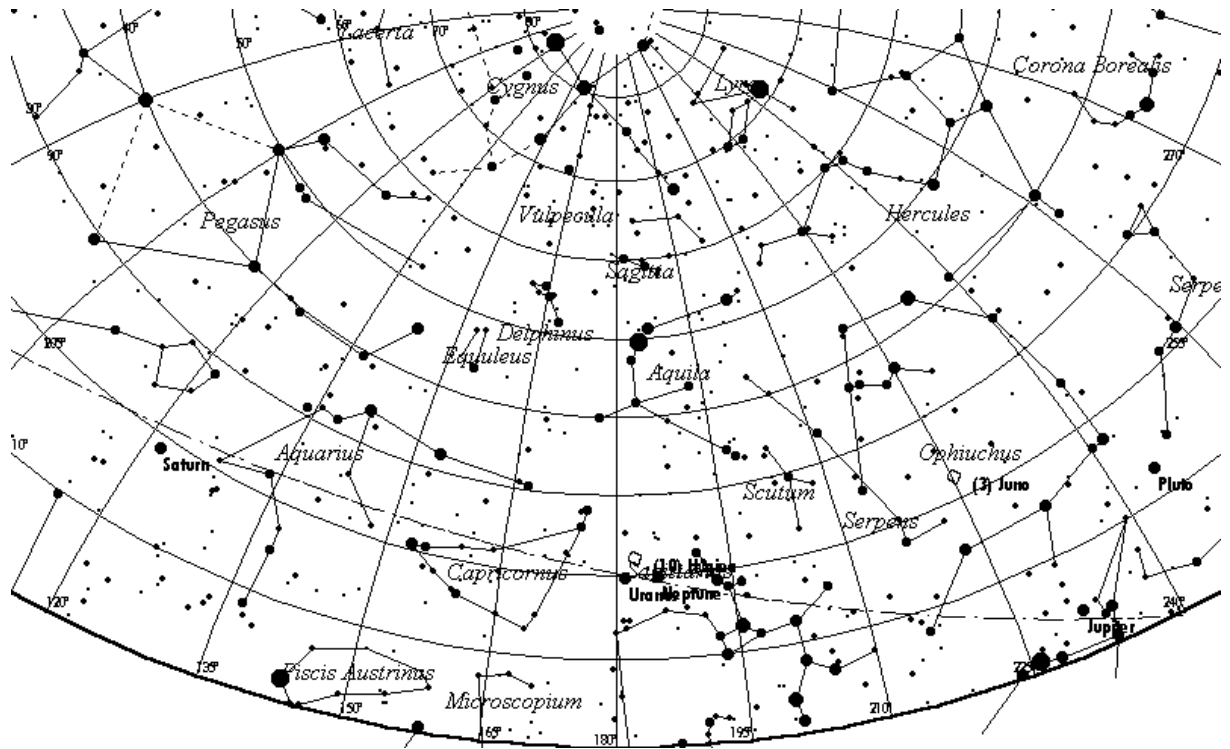
Un appel à témoins est nécessaire.

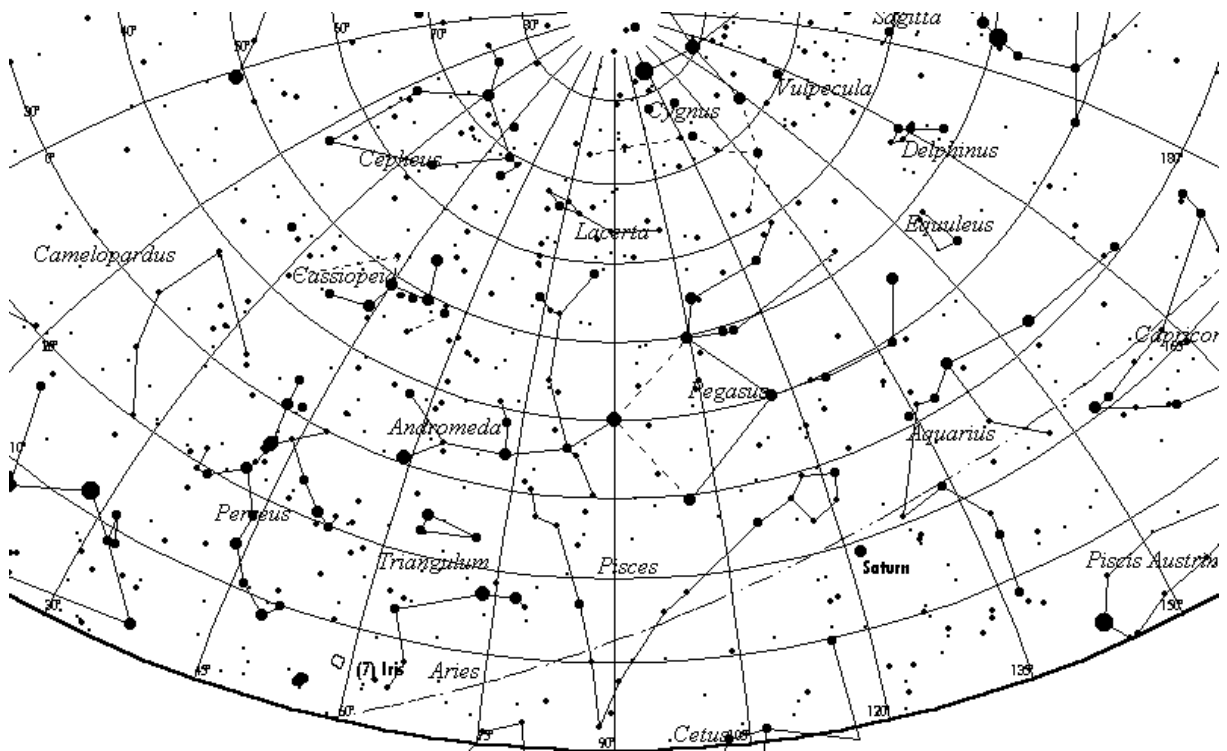
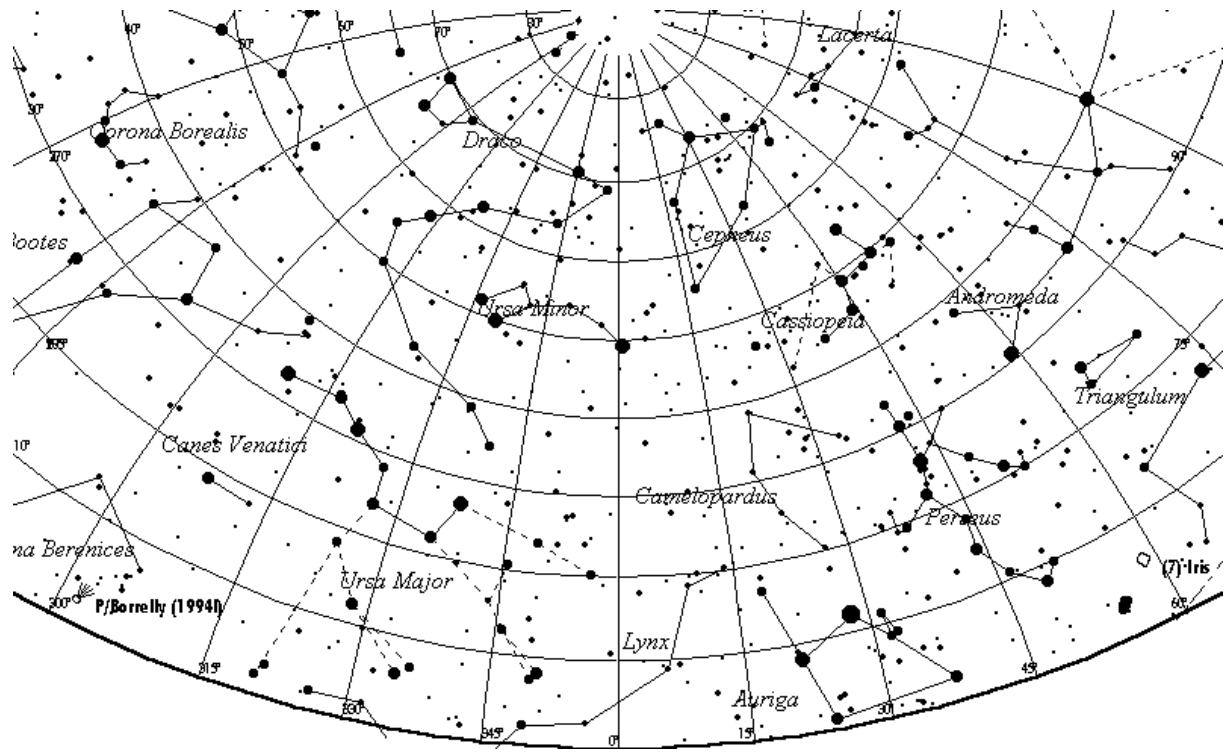


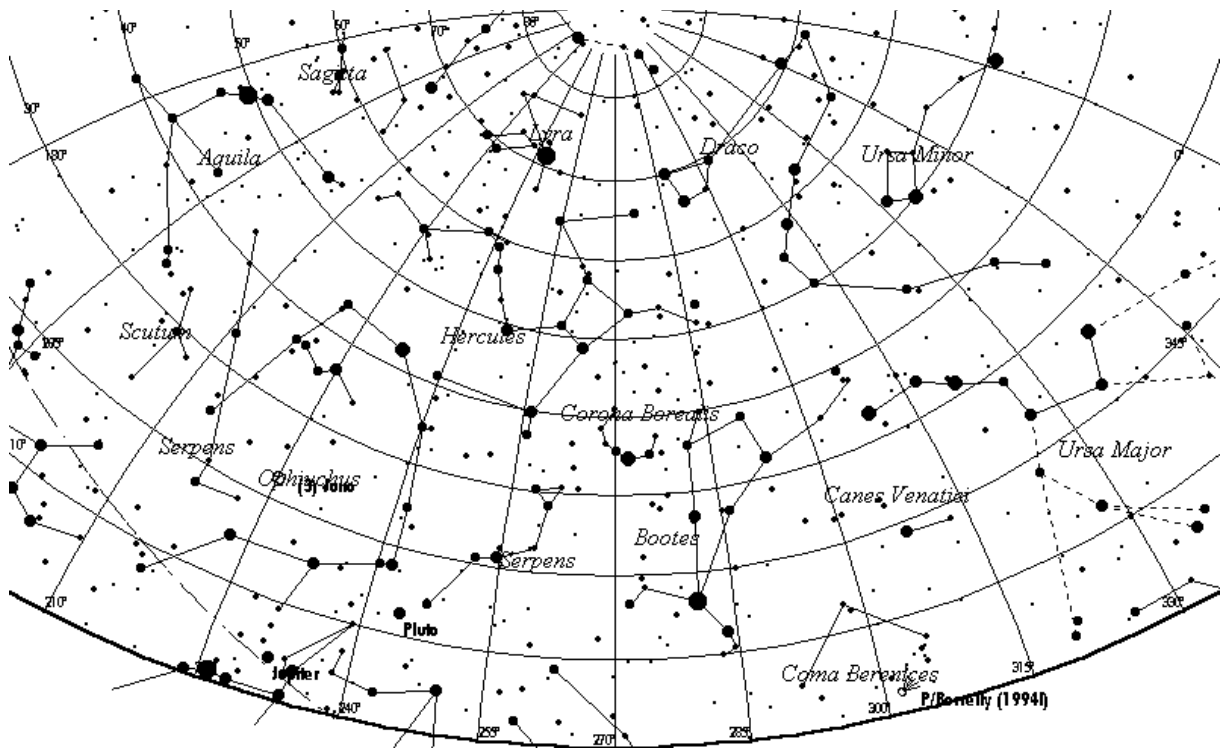
Il faudra aussi voir avec les journalistes du coin s'il ce soir là un événement particulier s'est déroulé. Les bois sont réputés pour ses braconniers et certaines personnes peu fréquentables se retrouvent aussi dans les bois pour se droguer. Les services centraux du Centre d'Etudes O.V.N.I. France sont contactés pour savoir comment mieux interpréter ce film. Une analyse des cartes du ciel pourrait amener des éléments d'informations intéressants.

Carte du ciel
A partir de Reims

Vendredi 18 août 1995 23h00 heure locale







Les phases du film

57''	Parasites
23''	4 boules orangées
07''	Grand angle sur 4 boules, 1 masse triangulaire et 2 lumières
42''	4 boules orangées
05''	Flash horizontal de la boule de droite vers celle de gauche
03''	Même flash à trajectoire concave de la boule de gauche vers celle de droite
05''	Effet de zoom
10''	Grand angle sur 4 boules, 1 masse triangulaire et les lumières
05''	4 boules orangées
13''	Grand angle sur 4 boules, 1 masse triangulaire et les lumières
20''	Grand angle sur 4 boules, 1 masse triangulaire et les lumières dont un point lumineux en plus sur la droite
01'32''	Recherches dans le ciel
49''	Zoom sur 3 boules orangées
01'00	1 point lumineux bizarre

Mardi 22 août 1995

15h00

Le film original est rendu aux témoins et nous leur confions nos premières impressions et intentions.

Nous nous rendons aussi à la gendarmerie pour glaner des renseignements et leur demander leur avis.

Mercredi 23 août 1995

10h00

L'appel à témoins produit l'effet escompté. Un sapeur-pompier nous signale un départ de feu le fameux vendredi en fin de soirée.

Nous envoyons de suite un courrier à la caserne et à l'O.N.F. afin d'en savoir plus.

Points lumineux dans le ciel : phares de voiture ou OVNI ?

Une famille Revinoise sise à Sartrizon a observé d'étranges points lumineux dans le ciel, vendredi 18 août vers 23 heures, à hauteur du Mont devant Revin (point de départ des parapentistes).

Equipé d'un caméscope, l'un des membres de la famille a filmé ce qu'il a vu, « un phénomène qui s'explique mal », selon Jean-Luc Lemaire, enquêteur au Centre d'Etudes Ovnis France.

Seulement voilà, ce soir-là, la gendarmerie, l'ONF, les pompiers s'étaient mobilisés pour retrouver les traces de jeunes qui participaient à un feu de camp en forêt.

La brigade de gendarmerie recherchait vainement l'emplacement du feu. Tout porte donc à croire que les fameux points lumineux dans le ciel n'étaient rien d'autres que des phares de voitures... Une thèse que souhaite vérifier Jean-Luc Lemaire.

Le club vidéo de l'Arel animé par Daniel Nouaille a visionné la cassette, selon les vidéastes amateurs « Rien ne peut être affirmé avec certitude ».



Le club vidéo a visionné la cassette des « étranges points lumineux » vus dans le ciel revinois...»

« Filmés au caméscope, des phares de voitures dégagent un rayonnement », indique M. Nouaille. « Ici ce n'est pas le cas. Nous avons une lumière orangée avec derrière une

structure », affirme M. Lemaire.

Le tout est de savoir de quelle structure il s'agit : 4x4 de pompiers, voiture de gendarmes ou engins ve-

nus d'un autre monde ?

La vidéo sera envoyée au centre d'études Ovnis France à Marseille qui tentera de trouver une réponse à cette lancinante question !

Jeudi 31 août 1995
14h45

Nous retournons chez les témoins afin de d'effectuer une contre-enquête et en les informant de la situation. Leurs propos ne diffèrent en rien. Ils nous signalent qu'ils ne regrettent pas nous avoir confié leur histoire, ils ont pu constater le professionnalisme des journalistes qui ont préservé l'anonymat.

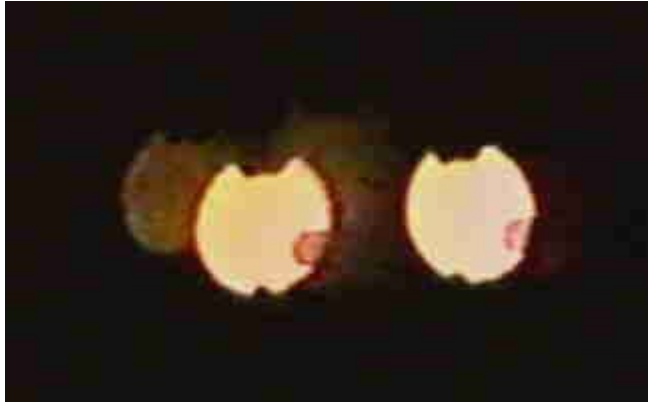
Au passage, je dois signaler les excellents rapports que nous entretenons avec la majorité des journalistes de la presse locale. Par confiance mutuelle nous ne leur cachons aucun détail et en contrepartie, ils acceptent de préserver la vie privée des témoins. En plus, ils comprennent fort bien que dans les appels à témoins, il est utile de modifier certains détails de l'observation et/ou d'en retirer d'autres afin de confondre facilement les gros canulars.

Dans la conversation, ils nous font remarquer qu'entre le 23 et le 27 août 1995, une alouette de la gendarmerie nationale a survolé le secteur des Francois Bryas et le quartier de la Bouverie où habitent nos témoins. Le jardin et la maison ont été survolés à très basse altitude. Leur petit manège a duré au moins 1 heure et l'un des témoin a même pensé qu'ils allaient finir par atterrir dans le jardin.

Vendredi 01 septembre 1995

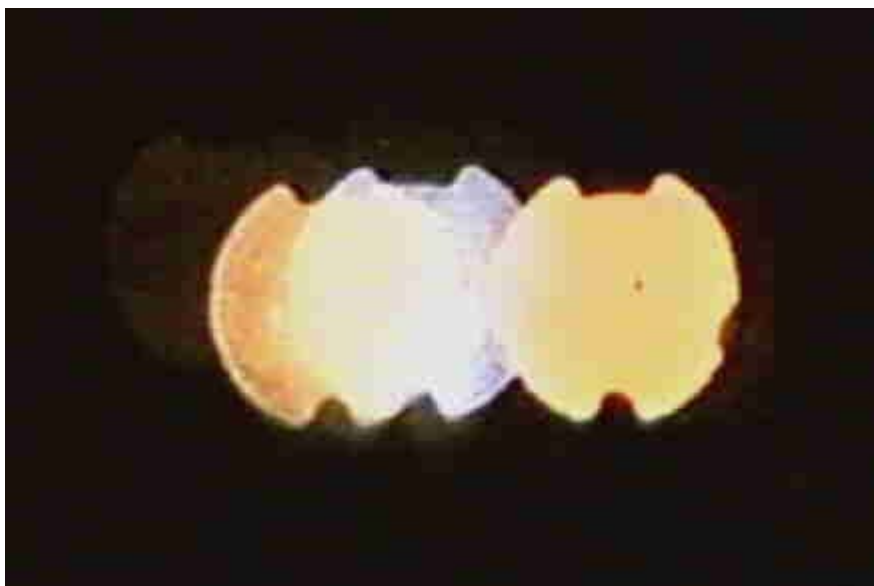
21h30

Un cameraman professionnel de France 3, après avoir visionné le film, nous explique que par temps clair, sans nuage, il suffit de filmer la nuit et ensuite de passer sur une lumière, un candélabre de la ville, par exemple. Si la mise au point est en automatique, le temps que celle-ci se fasse, le diaphragme de l'objectif, fermé par l'obscurité, impressionnera la bande par un artefact. Les « boules » n'auront pas les même marques.



Elles représentent les points de fixation des lentilles dans le corps du camescope et seront donc différentes d'une marque et d'un modèle à l'autre.

Un point reste cependant mystérieux : les clignotants.





Plus tard dans la soirée, les témoins appellent. Le phénomène se reproduit et ils expliquent que ça disparaît et apparaît par alternance. J'alerte deux autres enquêteurs. L'un reste au téléphone et à deux, nous partons à Revin avec le matériel d'investigation au cas où. Arrivés très vite sur place, sur les hauteurs de Revin, nous ne voyons rien de spécial. Chez les témoins, même constat si ce n'est de belles planètes et étoiles scintillant de mille feux.

Samedi 02 septembre 1995

20h30

Alain, des services centraux du centre nous confirme les propos du cameraman de France 3. Il confirme ses arguments par courrier.

N/REF: RAJLL060995

V/REF:

Jean-Luc,

Résultat de l'analyse du film d'amateur référencé sous le numéro de dossier C.E.O.F.:
FO 950818 (3).

Ce film présente trois séquences qui sont pour les deux premières la représentation d'un seul et même objet vu sous un azimut différent. Ces séquences montrent, à vitesse de lecture normale, ce qui semble être le ballet de quatre puis trois boules lumineuses, ou disques à encoches, jaune-orangés. Cela rappelle fortement un document filmé en 1990 en Belgique pour lequel une explication parfaitement rationnelle avait pu être donnée. Une analyse image par image de ce film nous a confirmé l'**origine parfaitement naturelle de ces "boules"**.

Revenons sur cette forme du disque à encoches. Ce phénomène en forme de disque à encoches est né avec la vague d'observation belge de la fin des années 80.

Cet aspect typique est un artefact bien connu des caméscopes. L'effet d'enflement des lumières est maximal quand le zoom est au plus fort-grandissement-ou pendant que l'utilisateur est en train de zoomer. Les caméscopes de type "CCD" VHS, VHS 8, VHS C, etc... sont équipés d'un système effectuant la mise au point automatique (autofocus) pour faciliter la tâche du "vidéaste", à chaque modification du cadrage correspond une nouvelle recherche de la netteté. Celle-ci entraîne une défocalisation momentanée du sujet, jusqu'à ce que l'autofocus se stabilise. Cette aberration optique s'amplifie davantage en zoom avant.

Un élément capital vient encore s'ajouter: l'instabilité quasi totale du caméscope dans le film analysé. Cela a pour conséquence d'entraver la mise au point, puisque le système automatique ne parvient plus à "saisir" le sujet... a fortiori s'il est situé à l'infini ou suffisamment loin. Durant cette phase un phénomène lumineux peut voir sa taille s'accroître et sa forme se modifier.

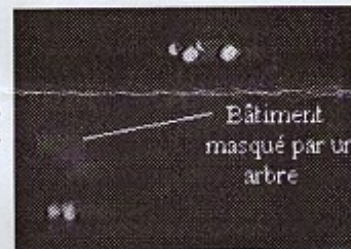
Quant aux encoches à la périphérie de l'artefact, leur présence n'est due qu'à la silhouette d'une bague interne située au bout du tube optique, et que l'on remarque en jetant un coup d'oeil dans l'objectif du caméscope. Par contre si cette mésaventure ne survient pas avec tous les caméscopes, c'est uniquement en raison des différences de qualité et de conception des optiques, critères qui fluctuent selon les marques et, bien sûr, selon les prix.

Lors des phases d'ajustement de la focalisation l'image redevient nette durant une fraction de seconde, cela nous a permis de saisir l'objet réellement filmé.



Voici en réalité ce que le témoin a filmé avec son caméscope durant la première séquence. Cela semble être des habitations situées dans le voisinage du lieu d'observation. L'enquête sur place pourra confirmer si ces bâtiments sont visibles depuis le domicile du témoin.

La zone claire qui apparaît fugitivement sur la partie gauche de l'écran est un bâtiment masqué par des arbres.



La seconde séquence, dans laquelle seulement trois boules sont visibles, est en fait la même scène que précédemment mais filmé sous un azimut différent. Ainsi de cette position l'un des lampadaires disparaît masqué par des arbres.



Ce montage de deux parties du film illustre parfaitement mes propos.



poing.

La séquence finale du document montre une boule qui ne présente pas la forme de disque à encoches observée précédemment. Cela semble être une étoile que la défocalisation du caméscope fait apparaître exagérément grosse. Son diamètre apparent étant infiniment plus petit que celui d'un lampadaire est une raison de l'absence de la forme du disque à encoches. Les évolutions chaotiques sont dues à une instabilité du caméscope, qui est un modèle de

En conclusion: le phénomène filmé par les témoins est parfaitement naturel et semble être un immeuble avec un éclairage urbain, et une route car sur une séquence on "voit" le clignotement d'un gyrophare passer entre les lampadaires. L'enquête sur le terrain permettra de confirmer cette conclusion.

Les témoins ont, semble-t-il, été trompés par un artefact de fonctionnement de leur camescope. Cela montre qu'il faut rester très prudent dans les interprétations de films vidéo comme de photos car on peut facilement prendre un jeu de lampadaires pour un ballet de lumières venues d'ailleurs dirigé par une intelligence.

Quoi qu'il en soit ce document illustre parfaitement les méprises sur lesquelles des personnes peuvent en toute bonne foi construire un scénario.

Amicalement





Les quatres ampoules des candélabres à l'origine de la méprise



ABC / habitations
E / candélabres

Jeudi 07 septembre 1995

Réception d'un courrier de l'O.N.F. du 06 septembre 1995.

Le responsable du secteur nous confirme une intervention des sapeurs-pompiers dans le secteur de la forêt domaniale du Franchois Bryas, route forestière des Monts devant Revin.

Prévenu par pompiers à son domicile à 22h30, il sera sur zone vers 23h05. Sur place il sera dénombré en plus de l'agent de l'O.N.F. et de son véhicule :

- 1 véhicule des sapeurs de type 4X4 VLTTF/véhicule léger tout terrain de lutte contre le feu. Ce genre d'engin est équipé d'un seul gyrophare bleu et n'a pas de projecteur directionnel.
- 2 hommes : 1 sous-lieutenant et 1 sergent.

7 personnes furent contrôlées au point d'envol des parapentes.

Fin d'intervention aux environs de 00h00.

Ils n'ont rien remarqué de particulier.

Les mystérieuses lumières n'étaient pas des Ovnis

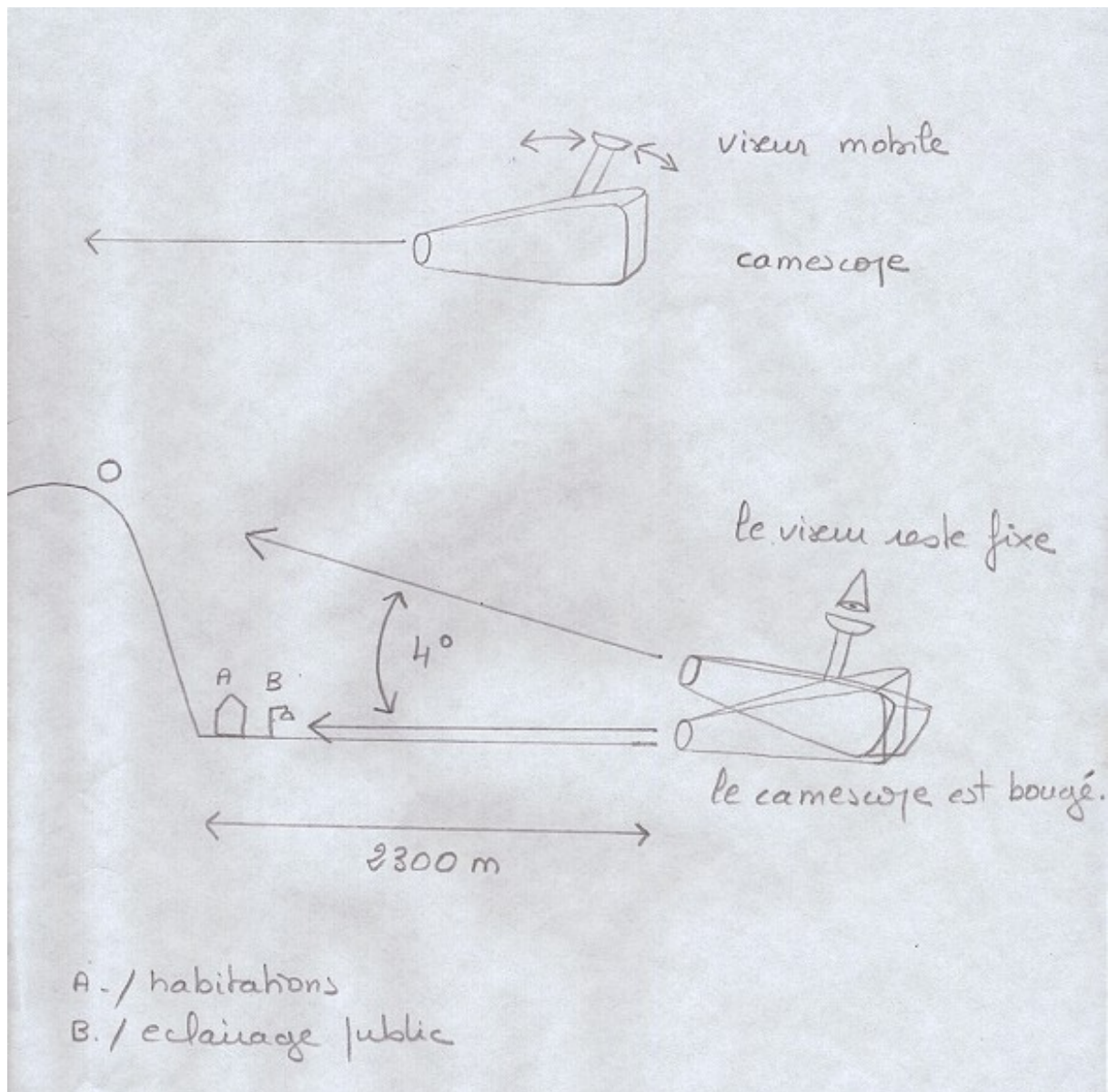
A la fin du mois d'août, une famille revinoise avait observé d'étranges points lumineux dans le ciel au-dessus du Mont devant Revin.

L'un des membres de cette famille avait même réussi à les filmer au caméscope.

La bande vidéo a été envoyée à Marseille au Centre d'études Ovi France, qui est parvenu à identifier l'origine de ces mystérieux points.

Il s'agissait tout simplement de lampadaires devant des habitations, l'autofocus du caméscope qui a réalisé la mise au point, s'était en réalité affolé en captant cette lumière, ce qui a produit un effet difficile à identifier. Mais le centre d'études Ovi France ne s'est pas laissé prendre.

Jean-Luc Lemaire, enquêteur au Centre, attire l'attention sur le fait que ce genre de phénomène risque encore de se reproduire.



Conclusion

Si nous prenons en compte le fait que le camescope a un autofocus uniquement automatique, l'analyse des images du film et l'intervention des pompiers. Ajoutons que nous avons reproduit le phénomène au même endroit avec mon camescope.

Nous pouvons classer ce dossier expliqué. Il y a eu méprise et non canular.

Mentions légales

Propriété intellectuelle

Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque moyen que ce soit, est strictement interdite sous peine de poursuites judiciaires. Le contrevenant s'expose à des sanctions civiles et pénales et notamment aux peines prévues aux articles L.335-2 et L.343-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Déclaration à la C.N.I.L. numéro 1107099

Liens

Les liens de ce document en direction d'autres sites présents sur le réseau Internet ne sauraient engager notre responsabilité.

Avertissement :

- nous autorisons les personnes à installer des liens pointant vers nos pages Internet.
- nous interdisons à quiconque le droit de reproduire le contenu de nos messages électroniques qui constituent une correspondance privée,
- tout le contenu de ce document sont sous Copyright - tous droits réservés.